Nos Couvertures

Une seule gamme de produits, deux programmes de commercialisation

EASY
LA PLUS SIMPLE
- 20 ANS ET - 250 000KM

MOTEUR
BOÎTE DE VITESSES
BOÎTE AUTOMATIQUE
PONT
CARTER
CIRCUIT ÉLECTRIQUE
REFROIDISSEMENT
ALIMENTATION
FREINAGE
INGRÉDIENTS
DIAGNOSTIC

SWEET
LA PLUS DOUCE
- 15 ANS ET - 200 000KM

MOTEUR
BOÎTE DE VITESSES
BOÎTE AUTOMATIQUE
PONT
CARTER
CIRCUIT ÉLECTRIQUE
REFROIDISSEMENT
ALIMENTATION
FREINAGE
SUSPENSIONS
CLIMATISATION
DIRECTION
INGRÉDIENTS
DIAGNOSTIC

ZEN
LA PLUS COOL
- 10 ANS ET - 150 000KM

MOTEUR
BOÎTE DE VITESSES
BOÎTE AUTOMATIQUE
PONT
CARTER
CIRCUIT ÉLECTRIQUE
REFROIDISSEMENT
ALIMENTATION
FREINAGE
SUSPENSIONS
CLIMATISATION
DIRECTION
EMBRAYAGE
SÉCURITÉ
TRANSMISSIONS
CIRCUIT ÉLECTRONIQUE
INGRÉDIENTS
DIAGNOSTIC

PREMIUM
LA PLUS BELLE
- 6 ANS ET -120 000KM

MOTEUR
BOÎTE DE VITESSES
BOÎTE AUTOMATIQUE
PONT
CARTER
CIRCUIT ÉLECTRIQUE
REFROIDISSEMENT
ALIMENTATION
FREINAGE
SUSPENSIONS
CLIMATISATION
DIRECTION
EMBRAYAGE
SÉCURITÉ
TRANSMISSIONS
CIRCUIT ÉLECTRONIQUE
ORGANES DE CONFORT
INGRÉDIENTS
DIAGNOSTIC

Programme GVO PRO Vos solutions de garanties professionnelle 6 / 12 / 24 mois .

Programme extension GP Votre solution de garantie extension VN / VO (couvertures Premium, Zen et Sweet uniquement).

Données non contractuelles

⚠ **Les éligibilités et les durées sont variables en fonction du programme choisi ; se référer aux conditions particulières des garanties.**

LABEL GARANTIE 37 avenue Général de Gaulle 69300 CALUIRE ET CUIRE

Tél. 04 87 91 49 74 - contact@labelgarantie.com

immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Lyon N° 882 077 696, enregistré à l'ORIAS sous le N° 200 027 19

LABEL GARANTIE

Garantie Prolongée

Grille tarifaire

Tarifs confidentiels TTC (basés sur tarifs T2)

MIDDLE	VP VAN < 55 000 € TTC			VP 55 000 € TTC > VAN < 100 000 € TTC			VP VAN < 150 000 € TTC		
	1ER JOUR	F 3 A 12	F 13 A 24	1ER JOUR	F 3 A 12	F 13 A 24	1ER JOUR	F 3 A 12	F 13 A 24
GP PREMIUM	29,00 € (35,00 € pour durée 12 mois)	27,00 €	25,00 €	39,00 € (45,00 € pour durée 12 mois)	37,00 €	35,00 €	79,00 € (85,00 € pour durée 12 mois)	75,00 €	69,00 €
GP ZEN									
GP SWEET	19,00 €	17,00 €	15,00 €	25,00 €	23,00 €	21,00 €	59,00 €	49,00 €	45,00 €

Prix comptant = durée x tarif mensuel
F = franchise temporelle

Grille d'éligibilité

	DUREES	ELIGIBILITES MAX	
		AGE	KM
GP PREMIUM	60 MOIS*	3 ANS	50 000 KM
	48 MOIS*	4 ANS	80 000 KM
	36 MOIS	5 ANS	100 000 KM
	12 ou 24 MOIS	6 ANS	120 000 KM
GP ZEN	60 MOIS*	4 ANS	80 000 KM
	36 ou 48 MOIS*	6 ANS	120 000 KM
	24 MOIS	8 ANS	120 000 KM
	12 MOIS	10 ANS	150 000 KM
GP SWEET	60 MOIS*	6 ANS	120 000 KM
	36 ou 48 MOIS*	12 ANS	150 000 KM
	24 MOIS	20 ANS	200 000 KM**

** Durées 48 et 60 mois disponible uniquement pour les VO de moins de 100 000€ VAN*
*** Kilométrage maximum limité à 150 000km pour les VO de plus de 100 000€ VAN*

LABEL GARANTIE 37 avenue Général de Gaulle 69300 CALUIRE ET CUIRE

Tél. 04 87 91 49 74 - contact@labelgarantie.com

immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Lyon N° 882 077 696, enregistré à l'ORIAS sous le N° 200 027 19

LABEL GARANTIE

Garantie Prolongée

Grille tarifaire

Tarifs confidentiels TTC

HIGH	VP VAN < 55 000 € TTC			VP 55 000 € TTC > VAN < 100 000 € TTC			VP VAN < 150 000 € TTC		
	1ER JOUR	F 3 A 12	F 13 A 24	1ER JOUR	F 3 A 12	F 13 A 24	1ER JOUR	F 3 A 12	F 13 A 24
GP PREMIUM / GP ZEN	35,00 € (39,00 € pour durée 12 mois)	32,00 €	29,00 €	45,00 € (49,00 € pour durée 12 mois)	42,00 €	39,00 €	85,00 € (89,00 € pour durée 12 mois)	79,00 €	75,00 €
GP SWEET	22,00 €	20,00 €	18,00 €	29,00 €	25,00 €	23,00 €	65,00 €		

Prix comptant = durée x tarif mensuel
F = franchise temporelle

Grille d'éligibilité

	DUREES	ELIGIBILITES MAX	
		AGE	KM
GP PREMIUM	60 MOIS*	3 ANS	50 000 KM
	48 MOIS*	4 ANS	80 000 KM
	36 MOIS	5 ANS	100 000 KM
	12 ou 24 MOIS	6 ANS	120 000 KM
GP ZEN	60 MOIS*	4 ANS	80 000 KM
	36 ou 48 MOIS*	6 ANS	120 000 KM
	24 MOIS	8 ANS	120 000 KM
	12 MOIS	10 ANS	150 000 KM
GP SWEET	60 MOIS*	6 ANS	120 000 KM
	36 ou 48 MOIS*	12 ANS	150 000 KM
	24 MOIS	20 ANS	200 000 KM**

** Durées 48 et 60 mois disponible uniquement pour les VO de moins de 100 000€ VAN*
*** Kilométrage maximum limité à 150 000km pour les VO de plus de 100 000€ VAN*

LABEL GARANTIE 37 avenue Général de Gaulle 69300 CALUIRE ET CUIRE

Tél. 04 87 91 49 74 - contact@labelgarantie.com

immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Lyon N° 882 077 696, enregistré à l'ORIAS sous le N° 200 027 19

ELIGIBLE AUX VEHICULES DE MOINS DE 20 ANS ET 250 000 KM (à la souscription)

1- COMPOSANTS ET ORGANES GARANTIS

Moteur :
Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : Chemise, Pistons et axes, Segment, Bielles, Coussinets, Vilebrequin, Pompe à huile, Pignons, Poussoirs, Culbuteurs, Culasse, chaine de distribution (sauf, tendeurs, patins, glissières, pignons).
Boite de vitesses manuelle :
Arbres, Roulements, Pignons, Anneaux de synchros, Baladeur, Axes et fourchettes de sélection interne.
Boite de vitesses automatique :
Convertisseurs, Arbre de turbine, Arbre de pompe à huile, Electrovanne, Pompe à huile.
Pont :
Pièces lubrifiées à l'intérieur du pont : Pignons, Roulements, Couronne planétaire et satellite.
Carter :
Bloc moteur, boîte de vitesses et pont suite aux dommages causés uniquement par le bris d'un des organes internes couverts.
Alimentation :
Turbocompresseur.
Refroidissement :
Pompe à eau, Sonde température d'eau.
Circuit électrique :
Alternateur, Démarreur.
Freinage :
Maître-cylindre de freins.
Sont également pris en charge en cas de panne couverte par le contrat :
Le diagnostic à hauteur de 50 € TTC.
Les ingrédients (huile moteur, huile de boite de vitesses, huile de direction, huile de pont, liquide de freins, liquide de refroidissement) à hauteur de 50 € TTC.

Ne sont pas couverts par la garantie les organes non énumérés ci-dessus et les suivants : joints, tuyaux, flexibles, conduits, durits, canalisations, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux de l'entretien normal du véhicule préconisé par le constructeur, les glaces et vitres, les roues, les batteries, les courroies, , les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, les tambours, les garnitures de frein, la ligne d'échappement y compris le catalyseur , le capteur de pression des pneumatiques, les recharges de climatisation, le disque d'embrayage, la montre, les stores occultants, les correcteurs de phares, les phares et les feux et leurs organes affectés.
Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les fluides et autres ingrédients, les contrôles, les réglages (géométrie, reprogrammation, calibrage, mise à jour…), les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou à une entrée d'eau, à une consommation d'huile hors tolérance du constructeur.

2- VETUSTE

En l'absence d'expertise, un taux de vétusté de 10 % sera appliqué à partir de 150 000 km, au jour de la panne, sur les pièces suivantes : moteur, boîte de vitesses, turbocompresseur, pont et toute autre pièce représentant, avec son coût de main d'œuvre plus de 25 % de la valeur argus du véhicule au jour de la demande de prise en charge. Ce taux augmentera de 10 % par tranche de 10 000 km sans pouvoir excéder 50 %. En cas d'expertise réalisée sur le véhicule, un taux d'usure sera déterminé par l'expert et remplacera le taux de vétusté contractuellement déterminé ci-dessus.

3- PLAFOND DE GARANTIE

VAN inférieure à 55 000 € TTC	VAN comprise entre 55 000 et 100 000 € TTC	VAN comprise entre 100 000 et 150 000€ TTC
3 000 € TTC / intervention		

La prise en charge sera limitée à 1 500 € TTC pour les véhicules présentant un kilométrage supérieur à 200 000 km et/ou plus de 10 ans au jour de la panne.

L'ensemble des réparations couvertes ne pourra dépasser la valeur de remplacement à dire d'expert (VRADE) au jour de la panne.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales du Contrat qu'elles complètent.

ELIGIBLE AUX VEHICULES DE MOINS DE 15 ANS ET 200 000 KM (à la souscription)

1- COMPOSANTS ET ORGANES GARANTIS

Moteur :
Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : Chemise, Pistons et axes, Segment, Bielles, Coussinets, Vilebrequin, Pompe à huile, Chaîne de distribution lubrifiée (sauf, tendeurs, patins, glissières, pignons), Pignons, Poussoirs, Culbuteurs, Culasse.
Boite de vitesses manuelle :
Arbres, Roulements, Pignons, Anneaux de synchros, Baladeur, Axes et fourchettes de sélection interne.
Boite de transfert/Différentiel :
Intervention pièces et main d'œuvre plafonnée à 1 000 € TTC.
Boite de vitesses automatique :
Convertisseurs, Arbre de turbine, Arbre de pompe à huile, Electrovanne, Pompe à huile.
Bloc hydraulique/Mécatronic : intervention pièces et main d'œuvre plafonnée à 1 000 € TTC.
Pont :
Pièces lubrifiées à l'intérieur du pont : Pignons, Roulements, Couronne planétaire et satellite.
Carter :
Bloc moteur, boîte de vitesses et pont suite aux dommages causés uniquement par le bris d'un des organes internes couverts.
Alimentation :
Turbocompresseur, Pompe à injection.
Refroidissement :
Radiateurs d'eau, Pompe à eau, Joint de culasse.
Circuit électrique :
Alternateur, Démarreur, Moteur de lève-vitres, Bobines, Commodo d'éclairage.
Système de suspension :
Ressorts, Ressorts pneumatiques, Barres stabilisatrices.
Freinage :
Maître-cylindre de freins, Répartiteur, Servofrein, Pompe d'assistance.
Direction :
Crémaillère, Vérins de direction, Pompe d'assistance.
Climatisation :
Compresseur.
Sont également pris en charge en cas de panne couverte par le contrat :
Le diagnostic à hauteur de 80 € TTC,
Les ingrédients (huile moteur, huile de boite de vitesses, huile de direction, huile de pont, liquide de freins, liquide de refroidissement) à hauteur de 50 € TTC.
Ne sont pas couverts par la garantie les organes non énumérés ci-dessus et les suivants : joints, tuyaux, flexibles, conduits, durits, canalisations, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux de l'entretien normal du véhicule préconisé par le constructeur, les glaces et vitres, les roues, les batteries, les courroies, les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, les tambours, les garnitures de frein, la ligne d'échappement y compris le catalyseur , le capteur de pression des pneumatiques, les recharges de climatisation, le disque d'embrayage, la montre, les stores occultants, les correcteurs de phares, les phares et les feux et leurs organes affectés.
Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les fluides et autres ingrédients, les contrôles, les réglages (géométrie, reprogrammation, calibrage, mise à jour…), les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou à une entrée d'eau, à une consommation d'huile hors tolérance du constructeur.

2- VETUSTE

En l'absence d'expertise, un taux de vétusté de 10 % sera appliqué à partir de 150 000 km, au jour de la panne, sur les pièces suivantes : moteur, boîte de vitesses, turbocompresseur, Pont, boite de transfert, Mécatronic/bloc hydraulique, pompe à injection et toute autre pièce représentant, avec son coût de main d'œuvre plus de 25 % de la valeur argus du véhicule au jour de la demande de prise en charge. Ce taux augmentera de 10 % par tranche de 10 000 km sans pouvoir excéder 50 %. En cas d'expertise réalisée sur le véhicule, un taux d'usure sera déterminé par l'expert et remplacera le taux de vétusté contractuellement déterminé ci-dessus.

3- PLAFOND DE GARANTIE

VAN inférieure à 55 000 € TTC	VAN comprise entre 55 000 et 100 000 € TTC	VAN comprise entre 100 000 et 150 000€ TTC
5 000 € TTC / intervention		

Dans la limite des cas particuliers suivants :

- La prise en charge sera limitée à 3 000 € TTC pour les véhicules présentant un kilométrage compris entre 150 000 km et 200 000 km et/ou plus de 7 ans et moins de 10 ans au jour de la panne,
- La prise en charge sera limitée à 1 500 € TTC pour les véhicules présentant un kilométrage supérieur à 200 000 km et/ou plus de 10 ans au jour de la panne.

L'ensemble des réparations couvertes ne pourra dépasser la valeur de remplacement à dire d'expert (VRADE) au jour de la panne.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales du Contrat qu'elles complètent.

ELIGIBLE AUX VEHICULES DE MOINS DE 10 ANS ET 150 000 KM
(à la souscription)

1- COMPOSANTS ET ORGANES GARANTIS

Moteur :
Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes : Chemise, Pistons et axes, Segment, Bielles, Coussinets, Vilebrequin, Pignons,Pompe à huile, Chaîne de distribution lubrifiée (sauf tendeurs, glissières, rails, pignons), Poussoirs, Culbuteurs, Arbre à cames, Soupapes, Guides et valves, Culasse, Volant moteur.

Boite de vitesses manuelle :
Arbres, Roulements, Pignons, Anneaux de synchros, Baladeur, Axes et fourchettes de sélection interne, Différentiel.

Boite de vitesses automatique :
Convertisseurs, Arbre de turbine, Arbre de pompe à huile, Bloc hydraulique/Mécatronic, Electrovanne, Pompe à huile.

Embrayage :
Récepteur hydraulique, Mécanisme.

Pont :
Pièces lubrifiées à l'intérieur du pont : Pignons, Roulements, Couronne planétaire et satellite, Boite de transfert.

Carter :
Bloc moteur, Boîte de vitesses et pont suite aux dommages causés uniquement par le bris d'un des organes internes couverts.

Transmissions :
Arbre longitudinal, Transmissions, Soufflets (sauf flectors).

Alimentation :
Turbocompresseur, Electrovanne de turbo, Pompe à injection, Pompe à carburant, Débitmètre d'air, Vanne EGR, Calculateur d'injection, Injecteurs diesel et essence, Sonde lambda, Boitier papillon.

Refroidissement :
Radiateurs d'eau et d'huile, Pompe à eau, Sonde température d'eau, Calorstat, Thermostat, Thermo-contact, Moto-ventilateur de refroidissement, Joint de culasse.

Circuit électrique :
Alternateur, Démarreur, Moteur d'essuie-glaces, Moteur de lève-vitres, Moteur pompe lave-glaces, Moteur de toit ouvrant (sauf de capote, de toit escamotable et de toit panoramique), Serrures électriques de portes, Ventilateur de chauffage, Module électronique d'allumage, Bobines, Commodo d'éclairage, de clignotant et d'essuie-glaces.

Circuit électronique :
Autoradio et GPS à hauteur de 500 € TTC. Pour les véhicules de moins de 6 ans au jour de la panne : les capteurs des pièces couvertes.

Système de suspension :
Ressorts, Ressorts pneumatiques, Barres stabilisatrices.

Freinage :
Maître-cylindre de freins, Répartiteur, Servofrein, Pompe d'assistance, Groupe électropompe, ABS ou ABR (sauf capteurs), Etriers.

Direction :
Crémaillère, Vérins de direction, Pompe d'assistance, Colonne, Soufflets.

Climatisation :
Compresseur, Condenseur, Evaporateur, Détendeur, Ventilateur habitacle, Résistance, Commande de chauffage.

Sécurité :
Prétensionneur de ceinture, Avertisseur sonore (sauf en cas de collision).

Sont également pris en charge en cas de panne couverte par le contrat :
Le diagnostic à hauteur de 150 € TTC,
Les ingrédients (huile moteur, huile de boite de vitesses, huile de direction, huile de pont, liquide de freins, liquide de refroidissement) à hauteur de 100 € TTC.

Ne sont pas couverts par la garantie les organes non énumérés ci-dessus et les suivants : joints, tuyaux, flexibles, conduits, durits, canalisations, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux de l'entretien normal du véhicule préconisé par le constructeur, les glaces et vitres, les roues, les batteries, les courroies, , les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, les tambours, les garnitures de frein, la ligne d'échappement y compris le catalyseur , le capteur de pression des pneumatiques, les recharges de climatisation, le disque d'embrayage, la montre, les stores occultants, les correcteurs de phares, les phares et les feux et leurs organes affectés.
Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les fluides, les contrôles, réglages (géométrie, reprogrammation, calibrage, mise à jour…), les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou à une entrée d'eau, à une consommation d'huile hors tolérance du constructeur.

2- VETUSTE

En l'absence d'expertise, un taux de vétusté de 10 % sera appliqué à partir de 150 000 km, au jour de la panne, sur les pièces suivantes : moteur, boîte de vitesses, pont, boîte de transfert, Bloc hydraulique/Mécatronic, turbocompresseur, pompe à injection et toute autre pièce représentant, avec son coût de main d'œuvre plus de 25 % de la valeur argus du véhicule au jour de la demande de prise en charge. Ce taux augmentera de 10 % par tranche de 10 000 km sans pouvoir excéder 50 %. En cas d'expertise réalisée sur le véhicule, un taux d'usure sera déterminé par l'expert et remplacera le taux de vétusté contractuellement déterminé ci-dessus.

3- PLAFOND DE GARANTIE

VAN inférieure à 55 000 € TTC	VAN comprise entre 55 000 et 100 000 € TTC	VAN comprise entre 100 000 et 150 000€ TTC
8 000 € TTC / intervention		5 000 € TTC /intervention

Dans la limite des cas particuliers suivants :

- La prise en charge sera limitée à 3 000 € TTC par intervention pour les véhicules présentant un kilométrage compris entre 150 000 km et 200 000 km et/ou plus de 7 ans et moins de 10 ans au jour de la panne,
- La prise en charge sera limitée à 1 500 € TTC par intervention pour les véhicules présentant un kilométrage supérieur à 200 000 km et/ou plus de 10 ans au jour de la panne.

L'ensemble des réparations couvertes ne pourra dépasser la valeur de remplacement à dire d'expert (VRADE) au jour de la panne.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales du Contrat qu'elles complètent.

CONDITIONS PARTICULIÈRES « PREMIUM »

ELIGIBLE AUX VEHICULES DE MOINS DE 6 ANS ET 120 000 KM (à la souscription)

1- COMPOSANTS ET ORGANES GARANTIS

Moteur :

Bloc moteur, Arbres à cames, Courroie de distribution*, Chaîne de distribution (sauf rail, glissière, guides, pignons), Vilebrequin, Piston, Pompe à huile, Culasse, Galet de distribution, Joint couvre culasse, Joint spi, Poulie damper, Bielles, Carter (si bris interne), Collecteur d'admission, Coussinets de bielle, Culbuteurs, Guides de soupapes, Pochette de rodage, Poussoirs, Segments, Soupapes, Support moteur, Tresse de palier, Volant moteur, Rampe d'injecteurs, Chemise, Cache culbuteurs.

Système d'alimentation :

Turbo essence / diesel, Filtre à particules, Injecteurs diesel ou essence, Injecteur urée, Pompe injection, Débitmètre, Module d'injection, Régulateur de pression, Pompe à carburant, Réservoir à carburant, Réservoir d'urée, Carburateur, Puit de jauge, Moteur pas à pas, Pompe à vide, Electrovanne d'avance, Vanne EGR, Boîtier papillon, Doseur EGR, Pompe à air, Capteur différentiel, Electrovanne de turbo, Poumon dépression, Electrovanne EGR, Pompe HP, Capteur de pression de gazole, Installation GPL montée d'origine.

Boîte de vitesses manuelle :

Réfection de boite de vitesses, Arbres, Pignon, Synchro, Fourchettes, Roulements, Carter (si bris interne), Verrouillage, Capteur de vitesses, Différentiel, Eléments de synchro, Joints spi, Biellettes internes, Satellites et planétaires.

Dispositif d'embrayage :

Mécanisme, butée, Emetteur, Récepteur.

Boîte de vitesses automatique :

Pièces internes et lubrifiées, Calculateur, Convertisseur de couple, Electrovanne, Bloc hydraulique, Capteur de vitesses, Capteur de pression d'huile, Pompe à huile.

Circuit électrique/Electronique :

Batterie (à raison d'une prise en charge sur la durée du contrat), Régulateur et limiteur de vitesse, Alternateur, Démarreur, Module d'allumage, Faisceaux, Calculateur moteur, Capteur PMH, Calculateur toit ouvrant, Contacteur toit ouvrant, Module électronique, Moteurs électriques, Moteurs et mécanismes de lève-vitres, Calculateur de recul, Capteur de pression d'air, Capteur FAP, Fermeture centralisée (sauf clés et carte), Capteur pédale embrayage, Capteur de régime, Capteur de recul (sauf bris), Autres capteurs, Moteur de coffre, Moteur de trappe, Réchauffeur de gazole, Actionneur de trappe, Résistance de moto-ventilateur, Contacteurs, Actionneur de porte, Anti-démarrage codé, Moteur essuie-glaces, Moteurs lave-glaces (AV, AR), Relais préchauffage, Actionneur de coffre, BSI, BSM, Capteur de pluie, Com 2000, Ecran vidéo, GPS et lecteur DVD (si montés d'origine), Autoradio, Installation Bluetooth, Afficheur tête-haute, Système d'aide au stationnement (si montés d'origine), Commodo essuie-vitres, Commodo phare, Contacteur tournant, Bobine d'allumage, Bougies d'allumage, Sonde lambda, Antenne transpondeur, Commodo de clignotant, Contacteur de frein à main, Motoréducteur de clim, Calculateur de FAP, Pompe à vide, Pompes lave- glaces (AV et AR), Porte ampoule, Pulseur de chauffage (intérieur), Capteur pression d'admission, Contacteur de marche arrière, Relais de moto-ventilateur, Platine de lève-vitres, Potentiomètre de pédale, Capteur de pédale, Contacteur de stop, Relais double, Capteur d'arbre à came, Interrupteurs, Boîtier de préchauffage, Centrale clignotant, Relais, Résistance de pulseur, Sonde de température extérieure, Sonde de niveau d'eau, Sonde température moteur, Sonde de niveau d'huile.

Climatisation :

Compresseur de climatisation, Calculateur de clim, Condenseur, Déshydrateur, Platine de commande de clim, Radiateur de clim, Ventilateur de clim, Façade de climatisation, Sonde évaporateur, Evaporateur de clim, Détendeur.

Direction :

Crémaillère, Pompe de direction assistée, Vérin, Valve distributrice, Arbre, Rotules, Colonne, Axes, Cardans, Electropompe.

Freinage :

Cylindres de roues, Bloc ABS et capteurs ABS /ABR, Contacteur de pédale, Maître-cylindre, Servo frein (amplificateur), Pompe à vide, Étriers, Répartiteur.

Circuit de refroidissement :

Radiateur moteur, Joint de culasse, Pompe à eau, Ventilateur, Calorstat, Boîtier d'eau, Moteur chauffage, Sonde température d'eau, Thermo contact, Thermostat, Radiateur de chauffage, Moto-ventilateur, Échangeur air-air, Radiateur d'huile,

Sécurité :

Système airbag (sauf coussins), Prétentionneur de ceinture, Avertisseur.

Transmissions/Pont :

Cardans, Ponts, Arbres de transmission, Couronne, Pignons, Roulements (AV et AR), Boite de transfert, Soufflet de cardan, Arbre de roue, Joints spi, Moyeux, Paliers de transmissions.

Suspensions :

Barres stabilisatrices, Bras de suspension inférieurs et supérieurs, Ressorts, Rotules, Roulements de moyeux, Sphères de suspension avant, arrière et centrale, Lames, Electrovanne, Amortisseurs.

Véhicules hybrides / électriques

Moteur électrique, Moto-réducteur, Onduleur, Batterie de traction (à raison d'une prise en charge sur la durée du contrat), Calculateur d'alimentation électrique.

Sont également pris en charge en cas de panne couverte par le contrat :

Le diagnostic à hauteur de 150 € TTC,

Les ingrédients (huile moteur, huile de boite de vitesses, huile de direction, huile de pont, liquide de freins, liquide de refroidissement) à hauteur de 100 € TTC.

Ne sont pas couverts par la garantie les organes non énumérés ci-dessus et les suivants : les joints autres que spi et tuyaux, la sellerie et ses organes affectés, les ceintures de sécurité, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux de l'entretien normal du véhicule préconisé par le constructeur, les glaces et vitres, les rétroviseurs et leurs éventuels moteurs en cas de bris, la lunette dégivrante, les serrures (sauf électrique), les alarmes, le ou les toits ouvrants ou capotes ou toits escamotables, cadre de toit, les roues, les courroies (* la courroie de distribution ainsi que les dommages causés par la rupture de cette dernière sont exclus sauf si la preuve de changement selon les préconisations du constructeur est rapportée), les canalisations, les durits, les flexibles, les pédales, les bougies de préchauffage, les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, les tambours, les garnitures de frein, la ligne d'échappement y compris le catalyseur , le capteur de pression des pneumatiques, les recharges de climatisation, le disque d'embrayage, la montre , les stores occultants, les correcteurs de phares, les phares et les feux et leurs organes affectés.

Ne sont jamais pris en charge les petites fournitures, les contrôles, les réglages (géométrie, reprogrammation, calibrage, mise à jour…), les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage et les avaries dues à une infiltration ou à une entrée d'eau, à une consommation d'huile hors tolérance du constructeur.

2- VETUSTE

En l'absence d'expertise, un taux de vétusté de 10 % sera appliqué à partir de 150 000 km, au jour de la panne, sur les pièces suivantes : moteur, boîte de vitesses, boîte de transfert, pont, Bloc hydraulique/Mécatronic, turbocompresseur, calculateur moteur, pompe à injection et toute autre pièce représentant, avec son coût de main d'œuvre plus de 25 % de la valeur argus du véhicule au jour de la demande de prise en charge. Ce taux augmentera de 10 % par tranche de 10 000 km sans pouvoir excéder 50 %. En cas d'expertise réalisée sur le véhicule, un taux d'usure sera déterminé par l'expert et remplacera le taux de vétusté contractuellement déterminé ci-dessus.

3- PLAFOND DE GARANTIE

VAN inférieure à 55 000 € TTC	VAN comprise entre 55 000 et 100 000 € TTC	VAN comprise entre 100 000 et 150 000€ TTC
VRADE TTC	10 000 € TTC / intervention	

VAN = Valeur à Neuf du Véhicule

VRADE = Valeur de Remplacement du Véhicule Déterminé à Dire d'Expert (VRADE)

Au jour de la panne, si le véhicule a plus de 10 ans et/ou plus de 150 000 km, le plafond de remboursement contractuel prévu initialement sera réduit de moitié (et 5 000 € si VRADE).

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales du Contrat qu'elles complètent.